

ASA DES FUMADES

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.fumades@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2025

Référence : DEL_2025/01

Objet : Budget Primitif 2025

Nombre de titulaire	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier à onze heures s'est réuni à Orgon, le Conseil Syndical de l'ASA des Fumades, sur convocation de Monsieur le Président Cyril DEVOUX, adressée en date du 12 Janvier 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632

Vu les statuts de l'ASA des arrosants des Fumades,

Il est proposé aux syndics les prévisions du budget de l'exercice 2024 pour les dépenses et les titres de créances à recouvrer.

*Où l'exposé du Président,
Après délibération, le Syndicat décide*

Article 1^{er} : de voter par nature et par chapitre le Budget Primitif 2025 tel qu'il est proposé par Monsieur le Président.

Article 2 : le Budget présente des Recettes et des Dépenses à hauteur de **14 510.00 €** (QUATORZE MILLE CINQ CENT EUROS) pour la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Cyril DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
DEVOUX Jacques



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 03/02/2025

Accusé de réception en préfecture
013-291303022-20250124-DEL_2025-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025